

de territoire d'environ quatre milles et demi de front sur environ six milles de profondeur ; bornée vers le nord-ouest, à la profondeur des terres qui sont situées au nord du ruisseau du Point-du-Jour ; vers le sud-est, au fleuve St-Laurent ; vers le nord-est, à la ligne seigneuriale de Lanoraye ; au sud-ouest, à la ligne seigneuriale de St-Sulpice.

PROCLAMATION DU 18 JUIN, 1845

La paroisse de la Visitation de l'Île du Pads.

Proclamation du 16 août, 1842.

Comprendra les îles suivantes, savoir : l'Île du Pads, l'Île St-Ignace, les îles à l'Aigle et à la Grenouille, situées au bas de la dite île du Pads, l'Île aux Vaches, située au chenal du Nord, presque vis-à-vis le milieu de la dite île du Pads, l'Île St-Amand, dans le chenal appelé les Epousettes, vis-à-vis le haut de la dite île du Pads, trois petites îles connues sous le nom de St-Pierre, situées au chenal du Sud, vis-à-vis le bas de la dite île du Pads, toutes ces îles étant situées dans le fleuve St-Laurent, et faisant partie de la seigneurie de l'Île du Pads, à l'extrémité de l'Île St-Ignace qui dépend de la seigneurie de Sorel, et se trouvant toutes dans le comté de Berthier.

PROCLAMATION DU 18 JUIN, 1845

Annexion :

Détachée de Ste-Geneviève de Berthier.

Proclamation du 4 juin, 1873.

L'île connue sous le nom de l'Île aux Castors, située à l'entrée du Lac St-Pierre, dans le fleuve St-Laurent.

Annexion :

Détachée de St-Pierre de Sorel.

Proclamation du 4 juin, 1873.

1o Les trois îles connues respectivement sous les noms de l'Île Madame, l'Île à l'Ours et l'Île Ronde, à l'entrée du Lac Saint-Pierre, dans le fleuve St-Laurent.

Annexion :

Détachée de St-Pierre de Sorel.

2o Les îles ci-après nommées, situées à

tory of about 4½ miles in front by about 6 miles in depth ; bounded towards the north-west, by the depth of the lands situate to the north of the stream of Point-du-Jour ; towards the south-east by the river St-Lawrence ; towards the north-east, by the seigniorial line of St-Sulpice.

PROCLAMATION OF THE 18TH JUNE, 1845

The parish of La Visitation de l'Isle du Pads.

Proclamation of the 16th August, 1842.

The said parish shall comprise the following islands to wit ; Isle du Pads, Isle St. Ignace, the Isles à l'Aigle and à la Grenouille, lying below the said Isle du Pads, Isle aux Vaches, lying in the north channel, nearly opposite the middle of the said Isle du Pads ; Isle St. Amand, in the channel called des Epousettes, opposite the head of the said Isle du Pads ; three small islands known by the name of St. Pierre, situate in the south channel, opposite to the foot of the said Isle du Pads ; all these islands being situate in the river St. Lawrence and dependant upon the seigniority of Isle du Pads, with the exception of the Isle St. Ignace, which is dependant upon the seigniority of Sorel, and all forming part of the county of Berthier.

PROCLAMATION OF THE 18TH JUNE, 1845

Annexion :

Detached from Ste. Genevieve de Berthier.

Proclamation of the 4th June, 1873.

The Isle aux Castors situate at the entrance of lake St. Peter, in the river St. Lawrence.

Annexion :

Detached from St. Pierre de Sorel.

Proclamation of the 4th June, 1873.

1o The three islands known respectively as Ile Madame, Ile à l'Ours and Ile Ronde, situate at the entrance of lake St. Peter, in the river Saint Lawrence.

Annexion :

Detached from St. Pierre de Sorel.

2o The islands hereinafter named situated